



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :

**APPROBATION DU
PROGRAMME DE
REHABILITATION DES
LOCAUX DU LIEU
D'APPEL D'ÉCLARON
(LAC-RESERVOIR
MARNE).**

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***Mme JEMNI**Mme NAHMIAS**Mme ONGHENA**M. TREMEGE**Mme FISHER**M. MASSOU**M. BLUTEAU**M. BELL-LLOCH**M. METAIRIE**M. GOUVERNEUR**M. KERN**M. GUERIN***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. AURIACOMBE à Mme DURAND**Mme BROSSEL à M. VAUGLIN**Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN**Mme OLIVIER à M. MOLOSSI**M. ABEL à M. VIART**M. BELLiard à M. LARGHERO**M. COURTES à M. LARGHERO**M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND**M. BEDREDDINE à Mme DURAND*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-24-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

COMMUNICATION
N° 2020-24-CS

LAC-RESERVOIR MARNE
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES LOCAUX DU LIEU D'APPEL D'ECLARON

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-06/17 du 21 juin 2018, le Comité Syndical a approuvé le principe de mise en œuvre d'une opération de réhabilitation des locaux du lieu d'appel d'ECLARON, sis 28 rue de la Gare à ECLARON (Haute-Marne), sur la base d'une réhabilitation et reconstruction des installations de ce site. Par délibération n°2018-11/09 du 8 novembre 2018, le Comité Syndical a approuvé le programme fonctionnel de l'opération sur la base d'une enveloppe prévisionnelle financière des travaux d'un montant de 1 758 000 €HT.

Une procédure formalisée de concours restreint a été lancée en novembre 2018 de sorte à recruter un maître d'œuvre pour mener à bien cette opération. Un premier jury s'est réuni le 5 février 2019 afin de sélectionner 3 candidats admis à concourir parmi les 18 candidats ayant remis une offre. Le jury de délibération s'est tenu le 21 mai 2019 afin de désigner le lauréat sur la base d'une esquisse détaillée. C'est ainsi que le groupement de maîtrise d'œuvre composé des cotraitants suivants a été retenu pour la réalisation de cette opération :

- Atelier Cité Architecture (Architecte et mandataire)
- I+A LABORATOIRE DES STRUCTURES (BET structures)
- TERRANERGIE (BET Fluides)
- ATEVE INGENIERIE (BET VRD)
- ALP INGENIERIE (économiste de la construction)

Notifié le 11 juillet 2019, le marché de prestations intellectuelles a donné lieu à la réalisation des études permettant d'aboutir en avril 2020 à l'avant-projet définitif de cette opération, dont le montant des travaux, après cadrage et arbitrage de la maîtrise d'ouvrage, est à ce stade estimé à 1 797 000 €HT.

Les différentes étapes de ces études ont par ailleurs donné lieu à des échanges nombreux et constructifs avec les futurs utilisateurs des installations.

Dans la continuité des engagements de l'EPTB en faveur d'une approche durable de ses projets, le maître d'ouvrage juge également pertinent d'accompagner la réhabilitation du lieu d'appel d'ECLARON par des réalisations favorisant l'usage de matériaux bio-sourcés et le recours à une conception passive du bâtiment créé. Ces dispositions conduisent à un surcoût de l'opération d'un montant de 169 000 € HT pour lequel le maître d'ouvrage pourrait bénéficier de subventions de la Région Grand Est à hauteur de 95 000 €HT.

Le coût global des travaux de réhabilitation des locaux du lieu d'appel d'ECLARON s'élève donc désormais à 1 966 000 €HT, hors déduction faite de la subvention de la Région Grand Est.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la délibération n°2018-06/17 du 21 juin 2018 approuvant le principe de mise en œuvre d'une opération de de réhabilitation du lieu d'appel d'ECLARON ;

VU la délibération n°2018-11/09 du 8 novembre 2018 approuvant le programme fonctionnel et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de réhabilitation du lieu d'appel d'ECLARON ;

VU l'exposé des motifs présentés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'avancement de l'opération de réhabilitation du lieu d'appel d'ECLARON et à l'engagement en faveur d'un développement durable du projet par l'usage de matériaux bio-sourcés et le recours à une conception passive du bâtiment créé.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis